

*Président : Monsieur Jean
BERTSCH*

Membres présents

Hamid BEN AHMED, représentant de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Monsieur Jean BERTSCH, Directeur de l'Ecole Doctorale 456, Président du jury national de l'Agrégation externe en EPS, Doyen de l'UFR STAPS de l'Université Paris 11, Président de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS
Eric BILLET, représentant des anciens élèves du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Jérôme BOURBOUSSON, représentant des élèves de 4^{ème} année du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Paul DELAMARCHE, Directeur de l'UFR APS et du laboratoire «LPBEM » de l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Bruno GIRARD, représentant des élèves de 2^{ème} année du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Jean Emile GOMBERT, 1^{er} Vice-Président, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Olivier KIRZIN, responsable de la préparation à l'Agrégation externe en EPS - Département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Samuel LE PUISSANT, représentant du Syndicat National de l'Education Physique (SNEP)
Patrice QUINTON, Directeur de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Patrick PELAYO, représentant de la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS
Jacques PRIOUX, Directeur du Département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Patrice THIRIET, représentant de la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS
Naïlis VASSEUR, représentant des élèves de 1^{ère} année du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
Michel VOLONDAT, représentant de l'Inspection Générale en EPS
Hassane ZOUHAL, responsable du Master IRHPM - Sportif de haut niveau

Membres excusés :

Thierry BARRANDON, représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Direction de l'Enseignement Supérieure.
Jean Pierre FAMOSE, représentant du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
André LESPAGNOL, représentant de la Région Bretagne
Jean NORMAND, représentant du Conseil Général du département de l'Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du 23 octobre 2006

1. Ouverture du conseil et présentation de ses membres

Monsieur Quinton ouvre le conseil en remerciant ses membres pour leur présence, et évoque la particularité et l'importance de ce conseil de perfectionnement. Il rappelle que *«ce conseil est consulté sur toutes les questions relatives à l'organisation du département EPS, aux enseignements qui y sont donnés et à la recherche scientifique qui y est conduite. Ses avis et propositions sont destinés à la direction de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et au conseil du département EPS, qui peuvent décider de les rendre publics»*. Monsieur Quinton insiste ensuite sur l'aide importante apportée, par les différents partenaires sociaux et politiques au département EPS depuis sa création, et se félicite qu'aujourd'hui encore cette aide soit toujours aussi présente.

Jean Bertsch remercie également les membres du conseil d'avoir répondu favorablement à l'invitation, malgré leurs emplois du temps très chargés. Il insiste sur l'honneur qu'il a de présider ce conseil. Il précise que ce conseil a pour objectifs de dresser un bilan des activités du département EPS mais également de proposer des perspectives et ce avec l'aide de personnes extérieures au département et à l'Ecole.

Jacques Prioux, remercie lui aussi les membres du conseil d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée. Il commence ensuite sa présentation.

2. Présentation générale de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et de son Antenne de Bretagne

Avant de présenter l'Ecole Monsieur Prioux rappelle son cursus universitaire : une formation entièrement STAPS réalisée à l'UFR APS de Rennes 2. S'ensuit une formation doctorale en STAPS (spécialité sciences de la vie) réalisée sur l'Université de Montpellier. En 1997, il est nommé enseignant chercheur à l'UFR STAPS de Nantes. En 2000, il passe son Habilitation à Diriger les Recherches (HDR). A partir de 2001 il créera et dirigera une équipe de recherche (Motricité - Interaction - Performance) qui, en 2004, obtiendra sous sa direction le label de Jeune Equipe (JE 2438). Enfin, Monsieur Prioux est nommé Professeur des Universités sur l'Université de Nantes en 2003 et à l'ENS Cachan en 2004.

✓ Missions de l'ENS Cachan et repères historiques

Monsieur Prioux précise que les missions de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan sont fixées par le décret du 26 Août 1987 : *L'Ecole «prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et, plus généralement, au service des administrations de l'état et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses*

missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion».

Monsieur Prioux présente ensuite quelques repères historiques de l'Ecole. En 1912, le décret du 26 Octobre donne naissance à L'Ecole Normale de l'Enseignement Technique installée dans les locaux de l'Ecole nationale des Arts et Métiers à Paris. En 1932, cette Ecole est reconnue en tant qu'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET). En 1956, l'ENSET s'installe sur le campus de Cachan. En 1960, le décret du 21 novembre établit que l'ENSET prépare dorénavant les élèves à l'agrégation. En 1970, c'est le début de la création et du développement de laboratoires de recherche dans les secteurs plus particulièrement liés à la technologie (mécanique, génie civil, génie électrique). En 1985, l'ENSET devient l'ENS de Cachan avec le décret du 24 Juillet qui fait des Ecoles Normales Supérieures des établissements publics à caractère scientifiques, culturel et professionnel et qui uniformise leurs appellations. En 1987, le décret d'Août redéfinit le statut de l'Ecole et confirme sa vocation à former des enseignants chercheurs dans les disciplines scientifique et technologiques. Entre 1988 et 1994, naissances de laboratoires liés à l'ensemble des disciplines proposées par l'Ecole.

✓ Structure de l'Ecole

Monsieur Prioux rappelle que L'ENS de Cachan comporte 17 départements d'enseignements. Chacun d'eux s'appuie sur l'un des 12 laboratoires de l'Ecole. Trois autres Ecoles Normales Supérieures existent en France : deux à Lyon et une à Paris. L'Ecole de Cachan est la plus importante en termes d'effectifs normaliens (environ 1300) et la seule à posséder une antenne en région : l'antenne de Bretagne située à Bruz sur le Campus de Ker Lann.

✓ Le Campus de Ker Lann et l'antenne de Bretagne de l'ENS Cachan

Monsieur Prioux décrit ensuite le campus de Ker Lann et l'Antenne de Bretagne de l'ENS Cachan. Ce campus s'étend sur 170 hectares de terrain appartenant au Conseil Général d'Ille et Vilaine dont 24 hectares d'espace vert et 61 hectares restant à viabiliser. 1600 m² ont été construits. Potentiellement le campus de Ker Lann peut encore accueillir 300 000 m². 4600 jeunes sont en formation sur le campus de Ker Lann : 2500 à la faculté des métiers et 2100 sont étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle dont 900 sont des élèves de grandes écoles (ENS, ENSAI, Louis de Broglie). Enfin le campus dans son objectif de mixité enseignement-entreprise a constitué un pôle d'activités économiques comptant aujourd'hui plus de 36 établissements représentant 900 emplois.

Créés en 1994 les bâtiments de l'antenne de Bretagne, d'une surface totale de 10 000 m², s'étendent sur 30 000 m² de terrain. L'antenne compte 5 départements, 345 élèves normaliens et étudiants magistériens, 29 enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs CNRS, 18 personnels administratifs et de service. Enfin les 5 départements d'enseignement sont en association avec 7 laboratoires de recherche. Ces départements sont le département de mécatronique (1994), le département de droit, économie et gestion (1995), le département de mathématiques (1996), le département informatique et télécommunications (2002) et enfin le département éducation physique et sportive (2002).

3. Présentation du département EPS – Bilan 2004/2006

✓ Structuration du concours d'entrée et membres des jurys

Monsieur Prioux décrit l'organisation générale du concours. Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission. Les épreuves écrites d'admissibilité sont les suivantes : Composition de sciences de la vie et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ; Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ; Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée : quatre heures ; coefficient 6). Les épreuves d'admission comportent une épreuve écrite, deux épreuves orales et enfin trois épreuves de pratique sportive. L'épreuve écrite consiste en une épreuve de langue vivante étrangère (durée : 2 heures ; coefficient 2). Les épreuves orales consistent en une épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5) et une épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2). Enfin les épreuves sportives consistent en une épreuve de pratique sportive obligatoire (natation - 200 mètres nage libre - coefficient 2), une épreuve de pratique sportive de polyvalence (coefficient 3) ou le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : danse, badminton, escalade, handball. La dernière épreuve sportive est une épreuve de pratique sportive d'option (coefficient 4) ou le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : saut en longueur, gymnastique au sol, judo, course : 400 mètres.

Monsieur Prioux explique enfin que dans un souci d'équité la totalité des jurés des épreuves écrites sont des enseignants chercheurs extérieurs à l'Université de Rennes 2. S'agissant des jurés des épreuves d'admission il est recherché, quand cela est possible, un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes qui composent un jury et un équilibre entre le nombre de jurés de l'université de Rennes 2 et le nombre de jurés provenant d'autres Universités (Nantes, Brest etc.).

✓ Statut des normaliens

Monsieur Prioux explique que chaque année le département EPS recrute 10 élèves normaliens. Ces élèves sont fonctionnaires-stagiaires. Ils perçoivent à ce titre une rémunération d'environ 1500 Euros par mois et signent un engagement décennal à leur entrée à l'Ecole. Pour être recrutés les élèves doivent être titulaires d'une deuxième année de licence STAPS (L2). Ce sont en général de bons voire de très bons étudiants.

✓ Nombre et profil des normaliens recrutés

Monsieur Prioux décrit ensuite l'évolution du nombre d'inscriptions au concours d'entrée. Ce nombre est relativement stable depuis 2002 avec 247 candidats en 2002, 237 en 2003, 170 en 2004, 236 en 2005 et 200 en 2006. Monsieur Prioux considère toutefois que le nombre de candidats à se présenter au concours est relativement faible. Il se donne pour objectif de communiquer davantage sur ce concours pour espérer augmenter le nombre de candidats à s'y préparer et à s'y inscrire. Les candidats recrutés sont tous (à l'exception d'une étudiante) titulaires d'un baccalauréat scientifique (S) le plus souvent avec mention. Ils sont issus de

partout en France et certains d'entre eux sont des sportifs ou des sportives de haut niveau.

Monsieur Prioux insiste ensuite sur la répartition hommes/femmes. Il montre qu'en 2002, 1 femme et 9 hommes ont été recrutés. En 2003, 2 femmes ont été recrutées et 8 hommes. En 2004, ce sont 5 femmes et 5 hommes qui ont été recrutés. En 2005, aucune femme n'a été recrutée. Enfin, en 2006 ce sont 6 femmes et 5 hommes qui ont été recrutés. Le nombre de femmes recrutées est donc, sur l'ensemble des années, moins important que le nombre d'hommes. Un des éléments avancés pour expliquer ces différences de recrutement en fonction du genre est le pourcentage d'hommes et de femmes à se présenter au concours. Les chiffres présentés montrent très clairement, pour les années 2005 et 2006, que le pourcentage d'hommes à se présenter (environ 66 %) est très nettement supérieur à celui des femmes (environ 34 %). Le faible nombre de candidats recrutés chaque année (n = 10 – petit échantillon) pourrait également expliquer les variations dans le nombre de femmes et d'hommes recrutés chaque année alors même que la structuration du concours n'a pas varié d'une année à l'autre. Monsieur Prioux précise qu'il y a probablement un gros travail de communication à faire dans les lycées et les Universités pour inciter les femmes à se présenter au concours.

✓ Concours d'entrée - Perspectives

Monsieur Prioux s'intéresse ensuite aux différents moyens qui existent pour que les étudiants puissent se préparer au concours d'entrée du département EPS. Le système des classes préparatoires ne semble pas être une solution à retenir. La mise en place de ces classes préparatoires serait très coûteuse pour *in-fine* ne préparer au concours d'entrée que d'un seul département. De plus, elle participerait d'un formatage des étudiants. La deuxième solution envisagée éviterait cet écueil. Elle consiste à mettre en place au sein des UFR STAPS qui le souhaitent (et à leur charge) des enseignements optionnels visant à préparer les étudiants au concours d'entrée du département EPS. Cette formule a déjà été mise en place dans quelques UFR STAPS. Quelque soit la solution retenue, le rapport du concours d'entrée édité chaque année depuis 2005, et présent sur le site Internet du département, joue un rôle très important. Il participe d'une meilleure préparation des étudiants au concours d'entrée. La direction du département EPS y attache une très grande importance.

Monsieur Prioux s'interroge ensuite sur l'organisation actuelle du concours d'entrée. Il se demande si toutes les épreuves écrites d'admissibilité ne devraient pas être d'une même durée avec les mêmes coefficients. S'agissant des épreuves d'admission, il propose de modifier les épreuves de polyvalence et d'option ou pour le moins de modifier leurs intitulés. Il rappelle la nécessité de communiquer sur le département et sur son concours pour essayer d'augmenter le nombre de candidats à s'y présenter. Il précise enfin qu'une étude sociologique s'intéressant à la parité à l'ENS Cachan devrait voir le jour.

✓ Magistériens

Chaque année le département EPS ouvre également sa formation à des élèves non normaliens qualifiés de magistériens. Cette volonté d'ouverture est très importante pour le département EPS. Ces étudiants sont recrutés sur dossier. L'excellence du parcours universitaire est le seul critère retenu pour sélectionner les candidats. Le nombre de magistériens recrutés ne peut excéder le nombre de normaliens : entre 1

et 5 étudiants magistériens ont été recrutés chaque année depuis l'ouverture du département EPS. Comme les normaliens, les magistériens sont issus de partout en France. Un des objectifs du département est d'augmenter le nombre de magistériens recrutés chaque année.

✓ Scolarité

Monsieur Prioux décrit ensuite la scolarité des normaliens. Les élèves normaliens sont donc recrutés en première année par voie de concours. Ils suivent ensuite quatre années d'études : Licence 3, Master 1, préparation à l'agrégation (année facultative mais incitation à passer l'agrégation) et Master 2. Les élèves sont libres de choisir la mention qu'il leur plaît de suivre sur Rennes 2 (APA, Education et Motricité, Entraînement sportif, Management). Au cours de leur scolarité les élèves doivent donc suivre la totalité de la formation universitaire qu'ils ont choisie sur Rennes 2 à laquelle s'ajoutent les enseignements spécifiques de Ker Lann. Ces enseignements spécifiques représentent environ 240 heures en 1^{ère} année et 170 heures en 2^{ème} année. Ils prennent la forme en 1^{ère} comme en 2^{ème} année de stages APSA et de cours de méthodologie de l'écrit. Ces enseignements visent à préparer les étudiants à l'agrégation. Enfin, en 1^{ère} année comme en 2^{ème} année, d'autres enseignements sont dispensés aux étudiants qui visent à les former à et par la recherche (Initiation à la recherche, stage en laboratoire ...). La direction essaie de sensibiliser les élèves sur le principe selon lequel c'est l'intérêt de l'étudiant pour une discipline scientifique qui conditionne le choix du master et non l'année de préparation à l'agrégation. Parmi les élèves recrutés en 1^{ère} année certains sont uniquement titulaires d'un L2 mais d'autres sont déjà titulaires d'un L3. Pour respecter les cohortes et éviter qu'il y ait plus de 10 élèves normaliens à se présenter à l'agrégation la même année, les élèves doivent obligatoirement attendre deux années avant de la passer. Enfin au cours de leur 4^{ème} année les élèves intègrent une deuxième année de Master dans l'Université Française de leur choix. Aucun enseignement spécifique à Ker Lann n'est dispensé cette année là.

✓ Année de préparation à l'agrégation externe en EPS

Monsieur Prioux explique que les élèves normaliens qui le souhaitent sont automatiquement autorisés à suivre cette préparation à l'agrégation. Ce n'est pas le cas des étudiants magistériens qui doivent déposer un dossier : une commission se réunit alors, examine les dossiers des magistériens ainsi que les dossiers de candidats extérieurs à l'ENS et procède à une sélection des candidats. Les candidats retenus *in-fine* possèdent le statut d'auditeurs libres. Ils peuvent suivre, à l'instar des normaliens, la totalité de la formation. La préparation à l'agrégation propose environ 800 heures-étudiant de formation. Elle repose sur un suivi individuel des étudiants. Les intervenants proviennent de la France entière. Des conférences sont dispensées tous les vendredis matin. Elles sont ouvertes au public. Monsieur Olivier Kirzin en est le responsable. Son travail est excellent ! Monsieur Prioux rappelle en effet les résultats obtenus depuis deux années dans le cadre de cette préparation à l'agrégation : en 2005, alors qu'il y avait 35 postes ouverts au concours, 8 normaliens sur 10 ont obtenu l'agrégation. Le major était une élève du département EPS. Aucun auditeur libre de reçu sur les 2 à se présenter. En 2006, alors qu'il y avait 15 postes

ouverts au concours, 8 normaliens sur 11 ont obtenu l'agrégation et 1 auditeur libre sur 5. Le major était un élève du département EPS.

✓ Co-habilitation de Master

Monsieur Prioux rappelle une nouvelle fois qu'au cours de leur 4^{ème} année, les élèves du département EPS intègrent une deuxième année de Master dans l'Université Française de leur choix. A ce titre il indique les différentes destinations en M2 de la première promotion d'étudiants : Chambéry, Cachan, Grenoble, Lyon, Montpellier, Paris V, X, XI, XII et Rennes 2. Localement, 3 spécialités du Master recherche «*Sport-Santé-Société*» (3S) ont été co-habilités par l'ENS Cachan (Conseil scientifique du 19 octobre 2004). Ces spécialités sont les suivantes : «*Anthropologie des pratiques corporelles et apprentissages moteurs*», «*Physiologie cellulaire et intégrée des activités physiques et modélisation du mouvement*» et «*Sciences sociales et administration des services à objet sportif*».

✓ Diplôme magistère

Monsieur Prioux précise que le diplôme de Magistère est co-délivré par l'ENS Cachan et l'Université de Rennes 2 dans le cadre d'une convention. Pour obtenir leur magistère les élèves et étudiants du département EPS doivent valider leur L3, M1 et M2 plus tous les enseignements spécifiques au département EPS sanctionnés par des évaluations. Monsieur Prioux rappelle que si les étudiants peuvent ne pas passer l'agrégation au cours de leur scolarité, ils doivent obligatoirement la terminer en possession d'un Master sous peine de se voir attribuer un Congé pour Convenance Personnelle (CCP) ou un Congé pour Insuffisance de Résultats (CIR). Enfin, Monsieur Prioux précise qu'il travaille à l'actualisation de la convention entre l'ENS Cachan et Rennes 2.

✓ Evaluation de la formation

Monsieur Prioux explique que chaque année à la fin du premier semestre une évaluation des enseignements est réalisée en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année. Elle prend la forme d'un entretien individuel d'une demi-heure avec chaque élève et étudiant. L'objectif recherché est double : permettre aux élèves et étudiants de s'exprimer sur les enseignements qui leur sont dispensés à la fois sur Rennes 2 et sur Ker Lann et améliorer la formation dispensée sur Ker Lann.

✓ Relations internationales

Monsieur Prioux précise que les possibilités de séjours à l'étranger des élèves normaliens sont nombreuses : soit un semestre, soit une année, soit sous la forme d'un stage de deux à trois mois dans un laboratoire de recherche. Le principe est le suivant dans le cas d'un stage sur un semestre ou une année : les étudiants s'inscrivent en France et valident un diplôme Français à leur retour de l'étranger. Les élèves peuvent partir soit dans le cadre d'un CCP ou en tant que normalien, c'est-à-dire en bénéficiant de leur traitement.

Monsieur Prioux précise que le bilan du département EPS n'est pas très bon dans ce domaine : Trois étudiants seulement sont partis, depuis 2005, pour une durée d'un

an à l'étranger [Australie (n = 2) et Hollande (n = 1)]. Aucune convention n'a été signée entre une composante d'une université étrangère et le département EPS de l'ENS Cachan. De fait, les étudiants séjournent à l'étranger dans le cadre d'un CCP (sans financement) alors qu'il serait préférable qu'ils partent en tant que normalien (avec leur traitement). Les perspectives du département dans ce domaine sont les suivantes : à terme tout étudiant qui sortira du département aura passé un séjour à l'étranger quelle que soit sa durée, le plus souvent possible dans le cadre d'une formation universitaire et quand c'est possible dans un laboratoire de recherche. Tout reste à construire au sein du département dans le domaine des relations internationales.

✓ Formations doctorales

Monsieur Prioux rappelle l'existence des allocations de recherche couplées (ARC), système spécifique aux normaliens. Ces allocations permettent de financer une formation doctorale sur trois ans. Elles se composent d'une allocation de recherche couplée à un monitorat (64 heures TD). 70 % des demandes sont honorées au sein de l'ENS Cachan. Ces ARC s'ajoutent aux allocations de recherche allouées aux Ecoles Doctorales (ED). Monsieur Prioux précise enfin qu'il ne peut pas y avoir plus d'une ARC par année pour un laboratoire donné. En ce qui concerne le département EPS, seul un étudiant de la 1^{ère} promotion (2002) a demandé à bénéficier d'une ARC. Monsieur Prioux avance plusieurs arguments pour expliquer cela : 1/La durée d'une formation doctorale (3 ans) «*effraie*» un peu les étudiants qui ne souhaitent pas s'engager dans une thèse pour une durée aussi longue, 2/La diminution du nombre de postes d'enseignant chercheur ouverts aux concours et donc la crainte de ne pas trouver d'emploi 3/Une formation tardive à et par la recherche et donc un manque d'intérêt pour la recherche et enfin 4/Une mauvaise connaissance des missions de l'ENS Cachan ou autrement dit de ce que «être normalien» signifie. Toutefois, monsieur Prioux semble optimiste car 5 demandes potentielles d'ARC ont été faites par les élèves et étudiants de la promotion suivante (2003).

✓ Laboratoire de recherche

Monsieur Prioux rappelle les effectifs du département EPS : un seul enseignant chercheur est titulaire de son poste. Dans ces conditions, et comme c'est le cas pour l'ensemble des départements de l'Antenne de Bretagne compte tenu de leurs petits effectifs, il ne peut pas y avoir de création de laboratoire propre au département EPS. Le département s'appuie donc sur un laboratoire de l'Université Rennes 2, le seul à être reconnu par le ministère dans le champ des STAPS. Ce laboratoire est le laboratoire de recherche en Physiologie et Biomécanique de l'Exercice Musculaire (LPBEM - EA 1274). Ce dispositif a reçu l'aval du Conseil Scientifique de l'ENS Cachan du 1^{er} février 2005. En terme de perspectives Monsieur Prioux précise ses projets : la création d'une plateforme de recherche intitulée «*Mouvement - Sport - Santé*» (M2S). Ce projet de plateforme sera déposé dans le cadre du CPER 2007/2013. Ce projet est ambitieux (11 millions d'euros), il reçoit le soutien de toutes les collectivités territoriales (Rennes Métropole, Conseil Général, Conseil Régional). Le ministère estime que c'est un projet intéressant, structurant. Enfin, à terme monsieur Prioux souhaite que le département EPS possède aussi un laboratoire d'appui dans le domaine des SHS.

✓ Valorisation et communication du département EPS

Monsieur Prioux liste les différentes opérations de valorisation et de communication menées au sein du département EPS. En 2005, accueil de l'Inspection Générale de l'EPS, accueil de la conférence des directeurs et d'une journée thématique sur les métiers de l'enseignement en STAPS et enfin un article dans la revue ONISEP sur l'ENS et son département EPS. En 2006, accueil de l'Exposition «100 ans de l'EPS», un article sur le département EPS dans la revue EPS et un article dans la revue «*la lettre de l'ENS*». Monsieur Prioux précise ensuite que le département EPS accueillera probablement en 2007 une journée thématique de la conférence des directeurs sur le thème de l'enseignement des APS au sein des STAPS. Il souhaite également à plus long terme organiser un congrès sur les Sciences de la Vie et de la Santé et l'enseignement de l'EPS. Pour finir, il précise que les élèves et étudiants du département ont pour projet de créer une revue EPS pluridisciplinaire au sein d'une association des élèves et anciens élèves du département EPS.

✓ Perspectives du département EPS

Monsieur Prioux rappelle les principaux points de son exposé sur lesquels les membres du conseil pourraient s'exprimer par la suite :

- Modification du concours d'entrée
- Augmentation du nombre de candidats au concours d'entrée
- Egalité des chances par rapport au genre
- Augmentation du nombre de magistériens
- Augmentation du nombre d'élèves à poursuivre en formation doctorale
- Projet M2S,
- Laboratoire d'appui en SHS.

Monsieur Prioux propose également de réfléchir au changement de nom du département. Il précise qu'il est enseignant chercheur en STAPS, que les élèves et étudiants du département EPS sont également étudiants en STAPS, qu'il lui paraît surprenant alors qu'il existe 48 UFR ou département STAPS en France que le seul département dans ce domaine porte le nom EPS. Il souhaite que le département EPS soit à l'image des UFR STAPS, c'est la raison pour laquelle les élèves et étudiants du département peuvent suivre la formation de leur choix sur l'Université Rennes 2 (APA, Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management). Il précise toutefois que l'EPS occupera toujours une place importante au sein du département, celle qui lui revient, et que le changement de nom n'y changera rien.

✓ Perspectives du Campus de Ker Lann

Monsieur Prioux rappelle le projet de construction sur le Campus de Ker Lann d'un complexe sportif. Le montant de ce projet est estimé à 25 millions d'euros. Il précise qu'en 2004 le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a souhaité, dans le cadre d'un nouveau projet départemental, redéfinir les objectifs de développement du campus de Ker Lann en valorisant sa qualité paysagère et son importante disponibilité foncière par l'accueil d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que d'entreprises innovantes. En raison de l'existence à Ker Lann du seul

département français dans une Ecole Normale Supérieure (ENS) consacré aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), du développement d'un laboratoire de physiologie et de biomécanique de l'exercice musculaire, de la présence à Ker Lann d'équipes de l'IRISA et d'un fort intérêt industriel pour l'ergonomie et les biotechnologies, les STAPS ont été placées au cœur de ce projet de développement. Il indique qu'à ce titre il a animé avec le professeur Delamarche un groupe de travail intitulé «*Mouvement humain, recherche et technologie*».

✓ Remerciements

Pour finir son exposé Monsieur Prioux remercie vivement Monsieur Patrice Quinton, directeur de l'Antenne de Bretagne de l'ENS Cachan, Monsieur Olivier Kirzin, responsable de la préparation à l'agrégation externe en EPS, Madame Brunel Alexandrine, secrétaire du département EPS et monsieur Paul Delamarche, directeur du laboratoire LPBEM. Il remercie toutes ces personnes sans qui rien de ce qui a été fait n'aurait été possible.

4. Echanges entre les membres du conseil de perfectionnement

Monsieur Bertsch propose aux membres du conseil de dresser un bilan de la présentation de monsieur Prioux. Il propose d'organiser les échanges autour de trois points : 1/Le nombre de candidats et le nombre de postes au concours d'entrée, 2/Les activités de recherche du département et 3/Le changement de nom du département.

✓ Nombre de candidats et nombre de postes au concours d'entrée

Pour Monsieur Bertsch il semble que le département ne jouit pas d'un très grand attrait auprès des étudiants notamment pour la préparation au concours d'entrée ainsi qu'aux carrières liées à la recherche.

Monsieur Delamarche souligne le problème du nombre de postes ouverts au concours d'entrée : seulement 10 postes par session pour 10 000 étudiants inscrits en STAPS. Selon lui il faudrait que le nombre de candidats augmente pour pouvoir espérer ensuite une augmentation du nombre de postes ouverts au concours.

Michel Volondat s'interroge sur les raisons du faible nombre de postes ouverts au concours depuis la création du département.

Monsieur Quinton précise qu'à la création du département le Ministère avait offert 10 postes avec pour objectif d'atteindre 20 postes. Le Ministère n'a pas donné suite. Le nombre de postes ouverts est donc resté à 10. Patrice Quinton déclare que le nombre de postes est effectivement insuffisant.

Monsieur Bertsch pense que l'augmentation du nombre de candidats au concours d'entrée, n'augmentera pas le nombre de postes.

Monsieur Ben Ahmed, pense qu'il existe une auto-sélection des candidats.

Monsieur Pélayo précise que les problèmes de recrutement liés au genre ne sont pas spécifiques au département EPS de l'ENS Cachan.

Monsieur Zouhal répond qu'il faut en effet réfléchir sur le nombre de filles admises au concours d'entrée et éventuellement revoir les épreuves pratiques du concours d'entrée.

Monsieur Volondat propose que des épreuves plus en phase avec les compétences et les appétences des filles soient mises en place, car selon lui le département EPS doit avoir un rôle moteur et exemplaire quant à la place des filles en EPS et plus largement dans le sport, domaines où le « modèle » masculin est très prégnant..

Monsieur Bertsch insiste sur le fait qu'il est nécessaire de faire connaître le département EPS et l'ENS. Il précise que les normaliens seront les meilleurs vecteurs de communication pour faire connaître le département dans le milieu universitaire. Il précise également qu'il est nécessaire pour le département d'avoir une forte connexion avec la recherche, il utilise le terme de culture recherche. Il rappelle en effet que les normaliens qui souhaitent suivre une formation doctorale bénéficient d'allocations de recherche couplées qui leur sont spécifiques.

Monsieur Prioux précise qu'il est tout à fait d'accord avec la remarque précédente, il explique que depuis son arrivée à la direction du département il propose aux élèves des enseignements dont le principal objectif est de les former à et par la recherche. Le deuxième objectif de ces enseignements est de doter les étudiants d'une culture scientifique en sciences de la vie et de la santé et en sciences humaines et sociales. Jacques Prioux souhaite à terme que la majorité des élèves du département poursuive leurs études en formation doctorale pour ensuite intégrer l'université comme enseignant chercheur ou intégrer le secteur industriel comme chercheur.

Monsieur Bertsch s'interroge sur les dispositifs à mettre en place pour que les élèves normaliens s'intéressent à la recherche et poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale.

Monsieur Ben Ahmed stipule que le concours de 1^{ère} année n'est pas véritablement un ascenseur social car dans la réalité il y a une sélection "sociale" qui s'effectue en amont du concours. A l'inverse le concours de 3^{ème} année est, selon Monsieur Ben Ahmed, un véritable ascenseur social qu'il faut, selon lui, maintenir car cela ne peut qu'enrichir une formation.

Monsieur Pélayo souhaite participer au dossier de réorganisation du concours d'entrée car il a été très touché par l'intervention de Jacques Prioux.

Monsieur Quinton souhaite élargir le potentiel du département EPS, notamment par le biais de la préparation de thèses.

✓ Activités de recherche du département

Monsieur Quinton rappelle que les laboratoires de l'ENS Cachan n'ont pas vocation à garder au sein de leur structure les élèves normaliens. Il existe des règles précises concernant l'attribution des allocations de recherche couplées (ARC). Une de ces

règles stipule notamment, qu'il ne peut pas y avoir plus d'une ARC par année pour un laboratoire donné. L'objectif est ici de permettre à l'ensemble des laboratoires de recherche d'excellence français de recevoir dans leur structure de bons étudiants dotés d'une ARC. Enfin, monsieur Quinton insiste sur l'importance des Pôles de Recherche de l'Enseignement Supérieur (PRES) en termes de visibilité de la recherche et particulièrement pour les activités de recherche de l'Antenne de Bretagne de l'ENS Cachan.

Monsieur Gombert précise que c'est en unissant les forces que l'on devient visible et qu'il vaut mieux être une petite unité dans une unité visible au niveau international. Il rappelle également qu'il ne faut pas oublier que l'ENS Cachan est membre fondateur du PRES.

Monsieur Billet s'interroge sur le fait de «rattacher» le département EPS à un laboratoire en Sciences Humaines et Sociales (SHS). Ce rattachement serait idéal selon lui pour le département EPS.

Monsieur Prioux précise que le département EPS s'est adossé à un laboratoire STAPS en Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) pour plusieurs raisons : Il rappelle que ses travaux de recherche s'inscrivent dans le champ des SVS pour lequel il a naturellement beaucoup d'affinité. Il rappelle également que sur l'Université Rennes 2 il n'y a qu'un seul laboratoire STAPS reconnue par le Ministère, le LPBEM dirigé par le Professeur Paul Delamarche, et désormais laboratoire d'appui du département EPS. Il précise que sa volonté est toujours à terme de proposer aux élèves et étudiants du département EPS un laboratoire d'appui dans le champ des SHS. Il souhaiterait, si possible, que ce laboratoire d'appui soit localisé sur Rennes 2 mais il n'exclut pas qu'il puisse être d'une autre Université.

Monsieur Gombert précise que la demande de réhabilitation de l'équipe de recherche en SHS de l'UFR APS de Rennes 2 a été refusée par le Ministère. Les enseignants chercheurs de cette équipe se sont alors dirigés vers des laboratoires à dominante Sociologique et Didactique de l'Université Rennes 2. Monsieur Gombert rappelle que le laboratoire de Sociologie occupe une place importante sur l'Université Rennes 2.

✓ Changement de nom du département.

Monsieur Bertsch demande aux membres du conseil s'il leur semble nécessaire de repenser le nom du département EPS. Pour monsieur Bertsch cela semble nécessaire compte tenu, par exemple, des orientations prises par le département en terme de co-habilitation de Masters et de formations dispensées au sein du département.

Monsieur Prioux tient à préciser qu'il ne s'agit en rien d'être contre l'EPS. L'EPS occupera toujours la place qui lui revient au sein du département. Mais il pense qu'il n'y a plus d'adéquation entre le nom du département et ce qui s'y fait.

Monsieur Billet approuve ce que disait Monsieur Bourbousson, en ce qui concerne le manque de lisibilité et de clarté, en termes d'orientation scientifique et pédagogique, du département EPS.

Monsieur Volondat rappelle que les orientations prises par la direction du département EPS ne correspondent pas avec ce qu'initialement l'inspection générale en EPS souhaitait faire de ce département lorsque le Ministre en 2001 l'avait chargé d'instruire le dossier d'ouverture. Il prend acte toutefois de cette nouvelle orientation pour la regretter.

Monsieur Bertsch précise que le département EPS n'a aucune raison de changer de nom si son seul objectif est de préparer les élèves et étudiants du département à l'agrégation externe en EPS.

Monsieur Prioux rappelle que les missions de l'ENS Cachan sont de «préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et, plus généralement, au service des administrations de l'état et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion». Il pense, de fait, que la formation proposée aux étudiants ainsi que l'orientation politique générale prise par le département répondent bien aux missions de l'ENS Cachan.

Monsieur Pelayo, précise que les deux points de vue de monsieur Prioux et de monsieur Volondat se défendent.

Monsieur Volondat explique que la plus value à débaptiser ou rebaptiser le département EPS pourrait être aussi une moins value vis-à-vis de l'extérieur en particulier vis à vis des 35 000 enseignants d'EPS.

Monsieur Thiriet insiste sur la priorité de former des enseignants chercheurs au sein du département EPS et sur la nécessaire lisibilité du département vis-à-vis de l'extérieur.

Monsieur Delamarche est aussi favorable à une évolution du nom. Que cela permette une plus value interne ou externe, cela participera forcément, selon lui, d'une plus grande lisibilité du département vis à vis de ses partenaires extérieurs.

Monsieur Quinton rappelle que la Directrice de l'ENS Cachan, madame Dupas, s'étonne que le nom du département n'ait pas encore été changé. Il est également sensible à l'intervention des étudiants et il est d'accord avec eux sur le fait qu'il faut annoncer clairement «les couleurs» du département.

Monsieur Bertsch clôture le conseil en suggérant la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir au changement de nom du département et un groupe de travail pour réfléchir sur la réorganisation des épreuves du concours d'entrée. Il remercie également toutes les personnes présentes pour leur participation à ce premier conseil.